

## UN EXEMPLE DE LA « REBELLION FRANÇAISE » : LA GUERRE DES FARINES DE 1775

La guerre des farines [...] commence le jeudi 27 avril 1775 au marché de Beaumont-sur-Oise, le marchand Descroix voulant vendre son blé 32 livres le setier<sup>1</sup>, contre 26 livres le samedi précédent. Descroix est jeté par deux fois dans la fontaine. Le notaire Nicolas Bailly, faisant fonction de lieutenant de police, refusant de faire baisser le prix, les émeutiers taxent le blé à 12 livres le setier, devant trois cavaliers de la maréchaussée impuissante. [...]

Le samedi 29 avril, grande émeute à Pontoise. Le marché ouvre à 8 heures du matin sur la place du Martroy. On vend d'abord l'orge, puis le seigle, enfin le blé vers 10 heures. Dès 9 h le marché est en effervescence : le peuple exige que l'orge soit vendu de 6 à 10 livres le setier, au lieu des 16 livres et 10 sols atteints le 15 avril. Des sacs sont éventrés à coup de couteaux ; le pillage commence.

Le fermier Martin, de Triel, arrivé avec une voiture attelée de trois chevaux, est le premier assailli. Martin demande lui-même qu'on taxe son blé, mais le maire, Jacques de Monthiers, 58 ans, chevalier de Saint-Louis, respectueux des ordres du Contrôleur Général, s'y refuse. Martin offre alors son blé au prix de 15 livres le setier. Il en vend ainsi trois sacs, mais le reste est pillé. [...]

Le 1er mai, ce sont 200 gardes suisses qui arrivent de Paris, mais l'émeute se répand sur les marchés de Magny, Meulan, Triel, Saint-Germain-en-Laye, Gisors, Gonesse et Noailles. Le 2 mai les pillages touchent La Roche-Guyon, Etrépagny, Gournay, Senlis, Argenteuil, Poissy et surtout Versailles. Le 3 mai, l'émeute gagne Paris : marchés et boulangeries sont pillés. [Au total, on compte 123 émeutes].

La maréchaussée procède enfin à une vague d'arrestations, jusqu'en septembre : 548 personnes (dont 93 femmes) de la région de Pontoise sont arrêtées. L'une d'elles, de Méru, est condamnée à la pendaison, commuée en peine des galères à perpétuité, 7 autres le sont aux galères dont deux à perpétuité, un à 9 ans, 2 à 5 ans et deux à 3 ans. D'autres sont condamnées au carcan, à la prison ou à des amendes. A Paris, sur 145 arrêtées, deux sont pendues place de Grève.

D'après Jacques Dupâquier, « La guerre des Farines » (29 avril 1775),  
*Mémoires de la Société Historique de Pontoise*, 1996

---

<sup>1</sup> Le setier est une unité de mesure. La mesure varie selon les lieux. A Paris et aux alentours, un setier vaut 12 boisseaux, soit 152 litres. A Reims par exemple, il vaut 16 boisseaux.

## LA REVOLTE CONTRE LES ENLEVEMENTS D'ENFANTS EN 1750

On a apparemment voulu peupler secrètement notre Mississipi, et, pour cet effet, indépendamment de ce qu'on peut prendre d'enfants dans les hôpitaux, on a donné des ordres secrets d'enlever tous les petits vagabonds libertins qui jouent dans les carrefours et sur les ports, comme il y a effectivement nombre d'enfants de cette espèce ; on a promis une certaine récompense aux exempts<sup>1</sup>, archers, mouches<sup>2</sup> qui savent rôder dans Paris, pour chaque enfant des deux sexes, afin de peupler dans la suite. On les conduit à l'hôpital Saint-Louis, hors la ville, où faute de police on les fait mourir de faim.

Samedi 23 [mai], la sédition a été plus forte ; l'affaire a commencé à la butte Saint-Roch, où l'on dit qu'on a voulu prendre un enfant ; la populace y est accourue et s'est assemblée en très-grand nombre. Un espion de la police et la mouche d'un exempt, que l'on a reconnu, s'est sauvé chez le commissaire de La Vergée, vis-à-vis Saint-Roch, rue Saint-Honoré, laquelle a été bientôt inondée de peuple [...]. Ce peuple a trouvé des bâtiments et des moellons qu'il a cassés pour avoir des pierres ; il a demandé qu'on lui livrât cet espion, qui se nomme Parisien, et qui était un très grand coquin de l'aveu de tout le monde. Le commissaire a dit qu'il ne l'avait pas ; un archer du guet, qui était à la porte, soit de lui-même, soit de l'ordre du commissaire, a tiré un coup de fusil dans le ventre d'un homme ; cela a mis le peuple en fureur ; à coups de pierre, ils ont brisé et enfoncé une grande et forte porte cochère du commissaire ; ils ont cassé toutes les vitres de la maison ; ils ont menacé de mettre le feu à la maison ; ils ont même, dit-on, été chercher des armes. La fureur du peuple était si grande, que le commissaire [a] été obligé de leur promettre cette mouche pour les apaiser, et, en effet, on a livré le pauvre Parisien au peuple, qui en une minute l'a assommé, et ils l'ont traîné par les pieds, la tête dans le ruisseau, à la maison de M. Berrier, lieutenant général de police, qui demeure un peu plus haut que Saint Roch, après les Jacobins. Ils ont voulu l'attacher à sa porte. On a cassé toutes les vitres du devant de la maison de M. Berrier, avec des imprécations épouvantables contre lui, menaçant de lui en faire autant si on pouvait le trouver.

Cette frayeur d'enlèvement d'enfants avait gagné dans les provinces ; on dit qu'à Toulon, on a presque assommé des hommes qui vendaient des poupées, comptant que c'est un prétexte pour prendre des enfants, et l'on convient à présent que presque tous ceux qui ont été tués ou bien maltraités dans les tumultes de Paris, l'ont été par méprise et par soupçon ; car l'on dit que par les informations, il ne s'est présenté personne qui se soit plaint que dans cette histoire des tapages on leur ait enlevé des enfants. Les véritables enlèvements s'étant faits depuis longtemps avant que la méfiance et la frayeur fussent dans le peuple.

Aujourd'hui lundi, 3 août, l'arrêt, qui condamne trois de ces particuliers à être pendus [...] a été exécuté en place de Grève [...]. Cette expédition a été faite sur les cinq heures après midi. Le charbonnier, qui est un homme bien fait, est celui qui, ayant été frappé par un archer dans une bagarre, avait cassé la jambe à l'archer. Urbain, le brocanteur, était un jeune homme de dix-sept ans, qui avait été chercher de la paille pour mettre le feu à la maison du commissaire Delafosse, rue de la Calandre, et frappé à la porte d'un fourbisseur, sur le pont Saint-Michel, pour avoir des armes ; on croyait même qu'il serait brûlé, après être pendu, comme incendiaire. Il n'avait que dix-sept ans ; c'était le fils de gens de métier, dans l'abbaye Saint-Germain. Lorsque le charbonnier fut monté à l'échelle, tout le peuple dans la place a crié grâce, ce qui a fait arrêter le bourreau, qui a fait descendre quelques échelons au patient ; cela a causé un mouvement d'espérance aux deux autres ; mais il n'y avait point de grâce : le guet en ce moment, tant à cheval qu'à pied, la baïonnette au bout du fusil, a fait un grand rond dans la place et reculer tout le peuple, dont il y en a eu même plusieurs blessés et renversés les uns sur les autres, et l'exécution a été faite.

Jean-François Barbier (1689-1771), *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV*, publié en 1847

<sup>1</sup> « Exempt de police » signifie « officier de police »

<sup>2</sup> On appelait *mouche* un espion qui était attaché aux exempts de police, et qui les suivait partout pour les avertir de ce qui se passait.

## **EXTRAIT DU PREAMBULE DE LA DECLARATION D'INDEPENDANCE DES ETATS-UNIS - 1776**

Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur. [...] Lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations, tendant invariablement au même but, marque le dessein de les soumettre au despotisme absolu, il est de leur droit et de leur devoir de rejeter un tel gouvernement et de pourvoir, par de nouvelles sauvegardes, à leur sécurité future.

## **EXTRAIT DU PREAMBULE DE LA DECLARATION D'INDEPENDANCE DES ETATS-UNIS - 1776**

Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur. [...] Lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations, tendant invariablement au même but, marque le dessein de les soumettre au despotisme absolu, il est de leur droit et de leur devoir de rejeter un tel gouvernement et de pourvoir, par de nouvelles sauvegardes, à leur sécurité future.

# DE LA FRANCE

E T

## DES ÉTATS = UNIS,

O U

*DE l'Importance de la Révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France, des Rapports de ce Royaume & des États-Unis, des Avantages réciproques qu'ils peuvent retirer de leurs liaisons de Commerce, & enfin de la situation actuelle des États-Unis.*

PAR ÉTIENNE CLAVIERE;  
ET J. P. BRISSOT DE WARVILLE.

---

Le passé assure l'alliance de la France avec les États-Unis; l'avenir ne fait qu'aggrandir la perspective, & l'on verra se multiplier ces rapports qu'un commerce indépendant & avantageux doit produire, en raison de ce qu'il est mieux connu.

*Discours de M. le Marquis DE LA FAYETTE au Congrès.*

---



L O N D R E S.

---

I 7 8 7.





**OUVRAGE**

**D É D I É**

*A U*

**CONGRÈS AMÉRICAIN,**

**E T**

**AUX AMIS DES ÉTATS - UNIS,**

***DANS LES DEUX MONDES.***

**PAR ÉTIENNE CLAVIERE;**

**ET J. P. BRISSOT DE WARVILLE.**

*Paris, 20 Mars 1787.*